



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Couvron-et-Aumencourt

SEANCE DU 13 MARS 2017

Date de la convocation : 07 mars 2017

Date d'affichage : 08 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Représentés : Laëtitia FOREST par Dominique LEBLOND, Frédéric PIERRET par Carole RIBEIRO

Secrétaire : Madame Sophie CLAISSE

La séance est ouverte à 19h40.

2017-014 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2017.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

2017-015 - Droit de Prémption Urbain : propriété des conjoints DECOCQMAN.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de préemption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 3 mars 2017, établie par Maître Brigitte COLINON, notaire à 02270 CRECY-SUR-SERRE, concernant la propriété des conjoints DECOCQMAN, sise 5 rue des Bois, cadastrée AB 328, d'une superficie de 435m², vendue 75 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

2017-016 - Compte-rendu de la commission des fêtes du 15 février 2017.

Le Maire-Adjoint Arnaud STRACZEK donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission des fêtes du 15 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette commission.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

2017-017 - Assurances du personnel : prime de régularisation 2016 (remboursement).

L'assureur du personnel communal, GRAS SAVOYE, a fait parvenir à la commune un chèque de 557.63 € en règlement de la prime de régularisation 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter ce règlement ;
- De l'inscrire à l'article 7788 'produits exceptionnels divers' du budget principal 2017 de la commune.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

2017-018 - Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) : demande de subvention.

L'Etat mobilise en 2017 la somme de 816 millions d'euros en faveur des projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements. Cette participation se traduit principalement par la création d'une dotation de soutien à l'investissement local. Compte-tenu des projets de travaux d'investissement pour l'année 2017, la commune souhaite déposer un dossier au titre de cette Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Les projets suivants sont concernés :

- Aménagement du Parcours Santé aux abords du tennis couvert (tranche 1) pour un montant de 50 171.50 € HT (subvention demandée : 30%).
- Sécurisation des établissements scolaires : pose d'une alarme anti-intrusion et sécurité incendie à l'école maternelle pour un montant de 1 771.78 € HT (subvention demandée : 30%).
- Remplacement des ouvrants de l'Agence Postale Communale pour un montant de 6 862.41 € HT (subvention demandée : 50%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les projets cités ci-dessus. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

2017-019 - Service Public d'Assainissement : choix du mode de gestion.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune dispose actuellement d'un contrat de prestations de service pour l'exploitation de ses ouvrages d'assainissement. Elle rappelle par ailleurs que la commune a engagé le projet relatif à la reconstruction de sa station d'épuration.

- Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- Vu le rapport de présentation prévu par l'article L.1411-4 présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;

Madame le Maire propose de gérer le service public d'assainissement dans le cadre d'une délégation de service public (concession de services).

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, décident à l'unanimité :

- d'approuver le principe de recours à une Délégation de Service Public (concession de services) pour l'exploitation du service d'assainissement,
- qu'une procédure de publicité, permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, sera lancée.
- d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code des Collectivités Territoriales appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure et les dépenses nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+2	15	0	0	0

2017-020 - Commission pour la délégation de service public assainissement.

Dans le cadre de la procédure de délégation du service public d'assainissement de la commune de Couvron-et-Aumencourt, il convient d'élire la commission prévue à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette commission est appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites dans le cadre de la procédure d'attribution de la Délégation du Service Public.

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la commission sont habilités à examiner les candidatures et offres et à donner leur avis, dès lors qu'il sera requis, au cours de la durée de la délégation.

Cette commission est composée d'un Président et de trois membres titulaires et trois membres suppléants, étant entendu que :

Le Maire ou son représentant y siège de droit en qualité de Président,

Sont donc élus pour siéger à la Commission habilitée à examiner les candidatures et offres faites, et donner son avis dès lors qu'il sera requis, au cours de la délégation :

Titulaires : Mme Dominique LEBLOND, M. Arnaud STRACZEK, M. Gilbert RICHARD
Suppléants : M. Grégory COIGNOUX, Mme Annick OHLERT, M. Patrick LE RÉZIO

De même qu'à titre consultatif, le comptable public de la collectivité et un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

2017-021 - Bilan des délégations au Maire.

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, avec un montant maximum de 400 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire dresse le bilan des décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de cette délibération :

Appel d'offres

- *marché de travaux : création de locaux socio-culturels et réaménagement d'un logement dans un bâtiment existant*

N° lot	Lot	Entreprise retenue	Montant
1	Démolition - Gros-œuvre maçonnerie	LORY CONSTRUCTION	14 942.50 €
2	Carrelage - revêtements muraux	ETC	11 120.00 €
3	Menuiserie extérieure alu	PETIT VICTOR	17 596.69 €
4	Doublage - isolation - menuiserie intérieure	AA MEREAU	34 640.38 €
5	Plomberie sanitaire	MAISON DU CHAUFFAGE	5 279.32 €
6	Electricité - VMC - Chauffage électrique	CUVELLIER	21 835.00 €
7	Peinture - Revêtement de sol souple	FETRO	7 800.00 €

- *marché de travaux : création d'une cantine scolaire dans un bâtiment existant*

N° lot	Lot	Entreprise retenue	Montant
1	Démolition - Gros-œuvre maçonnerie	LORY CONSTRUCTION	9 468.60 €
2	Carrelage - revêtements muraux	ETC	4 554.00 €
3	Menuiserie extérieure alu	PETIT VICTOR	15 985.95 €
4	Doublage - isolation - menuiserie intérieure	AA MEREAU	11 400.00 €
5	Plomberie sanitaire - chauffage central gaz naturel	MAISON DU CHAUFFAGE	7 488.06 €
6	Electricité - courants faibles - VMC	CUVELLIER	11 883.00 €
7	Peinture	FETRO	1 720.00 €

- marché de travaux : aménagement d'une mairie et d'une bibliothèque dans le foyer rural existant

N° lot	Lot	Entreprise retenue	Montant
1	Terrassement - Gros-œuvre maçonnerie	LORY CONSTRUCTION	18 873.80 €
2	Carrelage - revêtements muraux	ETC	1 677.00 €
3	Couverture - zinguerie - étanchéité	CTB	2 000.00 €
4	Menuiserie extérieure alu	PETIT VICTOR	761.99 €
5	Doublage - isolation - menuiserie intérieure - charpente	AA MEREAU	14 300.00 €
6	Plomberie sanitaire - chauffage central gaz naturel	MAISON DU CHAUFFAGE	3 299.57 €
7	Electricité - VMC	CUVELLIER	29 098.00 €
8	Peinture	FETRO	5 391.00 €

2017-022 - Avenant n°2 au C.R.S.D.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a signé en novembre 2012, pour une durée de 3 ans, le Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense axonais. La commune est concernée par l'axe 1-action n°4 de ce contrat puisqu'elle s'est engagée à réhabiliter ses installations d'assainissement. Un premier avenant à ce contrat a été signé le 6 novembre 2015 pour une durée de 2 ans.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de second avenant au C.R.S.D afin de permettre le redéploiement des crédits issus des actions non engagées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense ;
- Autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+2	15	0	0	0

2017-023 - Questions diverses

- Elections Présidentielles (23 avril et 7 mai 2017) : Le Conseil Municipal établit l'organisation de la tenue du bureau de vote.
- Projet PALMER : Madame le Maire informe que le projet d'autodrome a pris du retard en raison du nouveau tracé voulu par M. PALMER. De nouvelles études acoustiques seront nécessaires compte-tenu de ces modifications. Néanmoins, le calendrier prévisionnel des travaux devra coïncider avec la date butoir du C.R.S.D.
- Recensement de la population : le recensement 2017 fait état de 937 habitants sur la commune. 394 logements ont été recensés, soit une moyenne de 2.37 personnes par logement.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.
Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Maire

Carole RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement

Signature électronique n° 141022017 à 18:08:00